



Confédération paysanne
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

• La mauvaise Herbe •

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 162 - Septembre 2024 - 4 €



Illustration & graphisme : Hélène Beuzit - info@hbeuzit.com

à la **Brasserie de la Mousson**

Quartier Fauchère 26110

Sainte Jalle

Organisé par la Confédération paysanne de la Drôme

Contact : 06 56 68 88 17 <https://drome.confederationpaysanne.fr>

facebook confederationpaysannedrome

SOMMAIRE

LA VIE DU SYNDICAT

pages 3 à 7

Fête paysanne 2024

Village de l'eau

Élections à la Chambre
d'agriculture

Bulletin des représentations

Rencontre avec le nouveau
directeur de la DDT

QUESTIONS JURIDIQUES

pages 8 et 9

Nouvel arrêté baux ruraux

Henri Leclerc et les luttes
paysannes

Rencontre ADEAR-Conf'

LA VIE DES ÉLEVEURS

pages 10 et 11

Nouveau retour de la FCO

Une saison délicate pour
les apiculteurs

AGRICULTURE PAYSANNE

pages 12 à 14

Assurance multirisque
climatique

Viticulture : la surproduction tue

AGRICULTURE INDUSTRIELLE

page 15

Projet de poulailler industriel
à Peyrins

INTERNATIONAL

pages 16 et 17

La Kanaky, colonie d'hier
et d'aujourd'hui

PETITES ANNONCES

page 18

PORTRAIT PAYSAN

pages 19 et 20

Clélia et Vincent,
à la Bégude-de-Mazenc

ÉDITO

Se battre ensemble pour ne pas lâcher prise

C'est fin août et pour beaucoup de productions, on entrevoit la fin de la saison. Pour ma compagne et moi, c'est un peu les vacances côté brebis, qui sont en alpage, mais côté maraîchage on est au bout du rouleau. Même si ça fait 13 ans qu'on est installés, j'ai l'impression de rarement avoir été aussi épuisé. Depuis le début de l'année, j'ai été traversé par tellement de sentiments désagréables que leur cumul m'a plusieurs fois questionné sur le sens qu'il y avait à trimer comme un dingue, pour parfois pas grand-chose.

La colère, d'abord, dès le début de l'année avec toutes ces mobilisations paysannes qui finalement n'ont débouché sur rien, si ce n'est sur encore plus de mépris des paysan-nes et de l'environnement. Le désarroi, avec tellement de collègues autour de nous qui sont cassé-es physiquement, qui se rémunèrent mal malgré l'acharnement au travail, qui arrêtent d'épuisement. Tout ça alors que le système industriel, lui, semble inépuisable.

La rage et l'angoisse quand on voit le fascisme exploser et se normaliser.

L'impuissance, enfin, face à l'horreur que vivent les Palestinien-nes à Gaza, abandonnés par les puissants de ce monde qui laissent faire le massacre, quand ils ne l'encouragent pas.

Heureusement les JO de Paris nous ont remplis de joie et de bonheur, dans un véritable esprit de fraternité : explosion sécuritaire, expulsion des sans-abris, record d'émissions de CO2, explosion du prix des loyers, mépris du droit du travail, etc. Bref, la saison a été difficile (et n'est pas finie, avec la FCO qui arrive...) et l'envie de tout arrêter ou de tout casser m'a parfois traversé l'esprit.



ET POURTANT !, notre vie de paysans et de paysannes est tellement riche de sens que ce serait trop triste de jeter l'éponge. Quand je n'en peux plus, je me raccroche à l'idée que nos fermes font partie de ces espaces où la vie,

la joie et la solidarité sont encore présentes et qu'on doit lutter pour les maintenir et les multiplier. Si on croit un tant soit peu que tout n'est pas foutu, alors continuons à nous accrocher à cette vie paysanne, elle fait partie de la solution pour l'avenir. Mais notre quotidien est parfois si difficile qu'il nous faut le partager pour le sentir moins pesant et retrouver l'énergie d'avancer. Heureusement, les espaces ne manquent pas : la Conf' et l'ADEAR, bien sûr !, mais aussi les cantines collectives, un groupe de l'Atelier Paysan, une manif ou une action, un groupe technique, etc. L'approche des élections professionnelles est aussi l'occasion de se retrouver pour échanger, construire et diffuser nos propositions pour que le métier de paysan garde tout son sens, la joie en plus et l'épuisement en moins. Rejoignez l'équipe qui porte ces élections pour y apporter vos idées et votre énergie. Imaginez un peu une Chambre d'agriculture qui transmettrait des fermes, installerait des jeunes, remettrait de la beauté dans les paysages saccagés, soutiendrait le revenu des paysan-es et aiderait à rendre notre nourriture accessible aux plus précaires...

Et surtout, n'oublions pas que faire la fête reste le remède miracle au désespoir, alors venez toutes et tous à la fête paysanne dans les Baronnie le 21 septembre !

Christophe Morantin, paysan à Glandage



Confédération paysanne 26

C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST

Tél: 06 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72

drome@confederationpaysanne.fr

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier - Imprimerie : Veziant, 26400 Crest

Ont participé à ce numéro : Fanny Achard, Vasco Bossio, Eric Bouttier, François Chevrol, Clément Delage, Anaïs Hammel, Margot Jobbé duval, Erwan Le Texier, Laurence Marandola, Christophe Morantin, Gaël Phelip, Christine Riba, Claude Serillon, Sonia Tonnot.

Retrouvez-nous sur Facebook : www.facebook.com/confederationpaysannedrome/

La vie du Syndicat

Fête paysanne : samedi 21 septembre à Sainte Jalle

La Confédération paysanne de la Drôme vous invite à sa fête paysanne, le samedi 21 septembre dès 14h à la ferme de la Fauchère, à Sainte Jalle dans les Baronnies.

Cette fête est l'occasion pour notre syndicat de se retrouver et d'aller à la rencontre du grand public afin d'informer et de diffuser notre vision d'une **agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et solidaire**.

Cette année nous focaliserons notre attention sur les difficultés pour les paysans et les personnes souhaitant vivre à l'année en milieu rural à trouver des terres, un logement et des services dignes de ce nom.

Au programme :

- 14h à 18h : Marché de producteurs, Village associatif, Animations tout public
- 16h : Table ronde-débat : « *Comment s'installer agriculteur dans des campagnes vivantes ?* » suivi de la présentation des

membres du comité départemental de la Confédération paysanne de la Drôme.

- 18h : Spectacle de clown
- 19h : Repas Paysan
- 19h30 : Concert de Bandideygues
- 21h : Concert de Commandant Coustou



Nous vous attendons nombreux.ses pour partager et fêter la qualité et la diversité de notre agriculture drômoise !

- Renseignements :
26@confederationpaysanne.fr
- Pour le programme : <https://drome.confederationpaysanne.fr>
- Pour suivre l'événement sur Facebook :
facebook.com/events/1011401070719062
- Contact : Gaël Phelip au 06 12 06 77 01
Antoine Gontard au 06 33 41 94 44

Village de l'eau

Christine Riba membre du comité départemental de la Conf' Drôme et qui nous représente dans de nombreuses instances officielles de gestion de la ressource en eau, participait à cet événement qui s'est déroulé dans le Poitou du 15 au 21 juillet. Nous reproduisons ici le ressenti de notre porte-parole nationale : Laurence Marandola.

Quelques mots sur le Village de l'eau après un rapide debriefing avec les équipes locales.

Organisé sur cinq jours sur la commune de Melle grâce à l'engagement sans faille de son maire, ce village de l'eau a réuni jusqu'à 15000 personnes. Des journées incroyables pour échanger, débattre, faire avancer les sujets autour de l'eau dans ses dimensions locales et internationales, des tables rondes, des formations, des rencontres incroyables. Une organisation solide et militante, les cantines et boulangers au rendez-vous ! Des moments festifs... Une expérience de ce monde plus juste et solidaire que nous cherchons à bâtir.

La Conf bien présente malgré la période compliquée pour les paysans avec un stand qui a accueilli beaucoup de monde, aux côtés du stand des Amis de la Conf, de nombreuses participations à des tables rondes autour de l'agriculture, l'eau, les colères paysannes, la souveraineté alimentaire, l'installation, la SSA et je dois en oublier. La Conf qui a assuré aussi sur la préparation de sandwiches, car la saucisse c'est politique ! Et nous devons poursuivre notre travail autour des réalités de l'élevage paysan auprès de certains militants et partici-

pants, parfois choqués de voir de la viande.

La Conf qui a joué un rôle central auprès de la mairie et des organisateurs face à la pression et les menaces de la Coordination Rurale, nous avons proposé des espaces de dialogue que la CR a refusé à deux reprises mais le Village de l'eau n'a pas reçu de visites inopportunes.

Des paysannes et paysans ont participé aux deux journées d'action sans drapeaux comme décidé en CN. Nous avons salué l'action matinale de blocage de l'entreprise Soufflet par une équipe de paysans et tracteurs non syndiqués.

Ce moment n'a pas permis d'arracher le moratoire sur les méga-bassines, nous devons donc travailler à une stratégie pour y arriver. Mais il a permis de mettre en lumière que les bassines sont un outil du système agro-industriel exportateur. Merci au maire de Melle, à toutes celles et ceux qui ont fait exister le village de l'eau et aux Confs' locales.

*Laurence Marandola,
porte-parole nationale de la Confédération paysanne*

L'EAU EST UN COMMUN
PRÉSERVONS-LA, PARTAGEONS-LA !



La vie du Syndicat

Élections Chambre d'agriculture Appel à candidature

Rejoignez la liste de la Conf' Drôme pour défendre l'agriculture paysanne aux prochaines élections professionnelles de janvier 2025 !

Dans cinq mois se tiennent les élections professionnelles agricoles. A quoi ça sert ?

- Mesurer le poids de la représentativité des syndicats agricoles (Confédération Paysanne, FDSEA, JA, Coordination Rurale, Modéf) ;
- Dessiner l'avenir de la politique agricole portée par la Chambre d'agriculture pour les 6 prochaines années.

En Janvier 2025, plus on a de voix, plus notre parole a de poids pour vous représenter dans les instances décisionnelles (Chambre d'agriculture, SAFER, CDOA, CDPENAF,...), rien que ça !

On a besoin de vous pour changer la donne !

Nous lançons un appel à candidature auprès de vous, cher-es adhérent-es, pour composer nos listes départementales «exploitant-es et assimilé-es» (collège 1) et « retraité-es et assimilé-es » (collège 4) et porter avec nous le projet de l'agriculture paysanne ! Au collège 1, nous devons proposer 20 noms : nous visons la parité et souhaitons représenter tous les secteurs géographiques de la Drôme et toutes les productions.

Qui peut rejoindre notre liste ?

Tout électeur peut être candidat pour son collège. Dans le cas du collège 1, vous pouvez rejoindre notre liste si vous êtes :

- Chef-fe d'exploitation à titre principal ou secondaire, ou aide familial sur la ferme, ou conjoint-e collaborateur-ice
- Majeur-e
- De nationalité française ou d'un État membre de l'UE avec carte d'identité à jour
- Jouissez de vos droits civiques et politiques

Les cotisants solidaires sont exclus du scrutin, à notre grand re-

gret ! La Confédération paysanne continue de se battre pour leur intégration.

Comment je peux m'impliquer ?

- Vous souhaitez rejoindre la liste de candidat-es déjà investis ? Date butoir pour proposer votre candidature : le 1er octobre.
- Vous voulez contribuer à cette campagne ? (en tant que candidat ou non !) Rejoignez le Comité de Pilotage Élections Chambre 26 : nous travaillons sur le calendrier électoral, sur les thèmes de campagne, la composition de la liste des candidat-es, la communication, etc.

> Vérifiez que vous êtes bien inscrit-e sur les listes électorales, parlez de cet enjeu politique à vos collègues, partagez les communications de la Conf' !

Pour toute question contactez Anaïs, animatrice :

06 56 68 88 17 - drome@confederationpaysanne.fr

La Conf' c'est vous qui la faites, alors rejoignez-nous !

Au fait, comment ça marche une Chambre d'agriculture ?

Une Chambre d'agriculture a pour rôle d'accompagner les agriculteur-ices et de défendre leurs intérêts. Elle est composée de 33 membres élu-es pour un mandat de 6 ans et répartis dans 10 collèges.

C'est surtout le collège 1 («exploitants et assimilés», 18 sièges) qui représente le rendez-vous politique où se mesure l'influence des syndicats agricoles. Nous appelons également aux candidatures pour le collège 4 qui concerne les retraités («anciens exploitants et assimilés»).

Le syndicat qui ressort majoritaire de ce scrutin est appelé à gouverner la Chambre d'agriculture du département. Vous l'avez compris, chaque voix compte !

Elections Chambre : « Programme et profession de foi »

Nous sommes une petite équipe en lien avec le Comité départemental à travailler sur le thème « programme et profession de foi » en vue des prochaines élections professionnelles à la Chambre d'agriculture.

Différentes rencontres ont eu lieu depuis le printemps, des Baronnies à la Drôme des Collines pour recueillir la parole des paysannes et paysans, les écouter....

Suite à ces rencontres, aux axes présentés lors de notre assemblée générale, il convient à présent de travailler à une synthèse et donner les orientations générales pour notre programme.

Sur le fond : Il nous semble nécessaire d'adopter un ton constructif, porteur de solutions, mettant en avant notre engagement sur les dossiers locaux, l'ouverture au travail collectif et partenarial.

Il s'agit également à partir des thématiques prioritaires ressorties des rencontres locales de répondre aux inquiétudes sur les fermes sur des orientations techniques, parfois juridiques et sociales.

Sur la forme : L'accroche retenue est une invitation qui touche au quotidien à travers l'autonomie, la fierté ; propositions d'agriculture paysanne pour une société solidaire, ouverte et juste. Projet clé de voûte indispensable pour un avenir socialement et écologiquement soutenable.

En lien avec la Conf' nationale, nous organiserons à l'automne une formation afin de finaliser les différents documents. Le groupe reste naturellement ouvert à toutes les bonnes volontés...

François Chevrol, ancien paysan à St Laurent d'Onay

La vie du Syndicat

Élections Chambre d'agriculture Commission d'Élaboration des Listes Électorales (CELE)

Claude Serillon représentait la Confédération paysanne de la Drôme à la première CELE, organisée à la préfecture de Valence le 30 juillet 2024. A partir du 25 septembre, chacun-e est chaudement encouragé à se rendre en mairie pour vérifier son inscription sur les listes d'électeurs !

Comme prévu la commission s'est déroulée en préfecture sous l'autorité du secrétaire général, (sous-préfet de Valence). Le but de cette commission est d'élaborer les listes électorales pour les élections à la Chambre d'agriculture qui ont lieu tous les 6 ans.

Quatre périodes sont à retenir :

- 1° établissement de la liste provisoire avant le 01/10/2024
- 2° mise à jour des listes provisoires avant le 15/11/2024
- 3° édition des listes définitives avant le 25/11/2024

4° notification du choix du collège de l'élection en cas de dualité (par exemple quelqu'un siégeant en caisse locale du crédit agricole et représentant un groupement ou une coopérative).

La clôture des votes est fixée au 31/01/2025, possibilité de voter en ligne ou par voie postale.

Les évolutions par rapport à 2019 :

- pour les salariés, au moins 3 mois d'exercice dans la profession
- en cas d'égalité stricte avantage donné à la liste la plus jeune
- une charte de déontologie sera signée par les candidats.

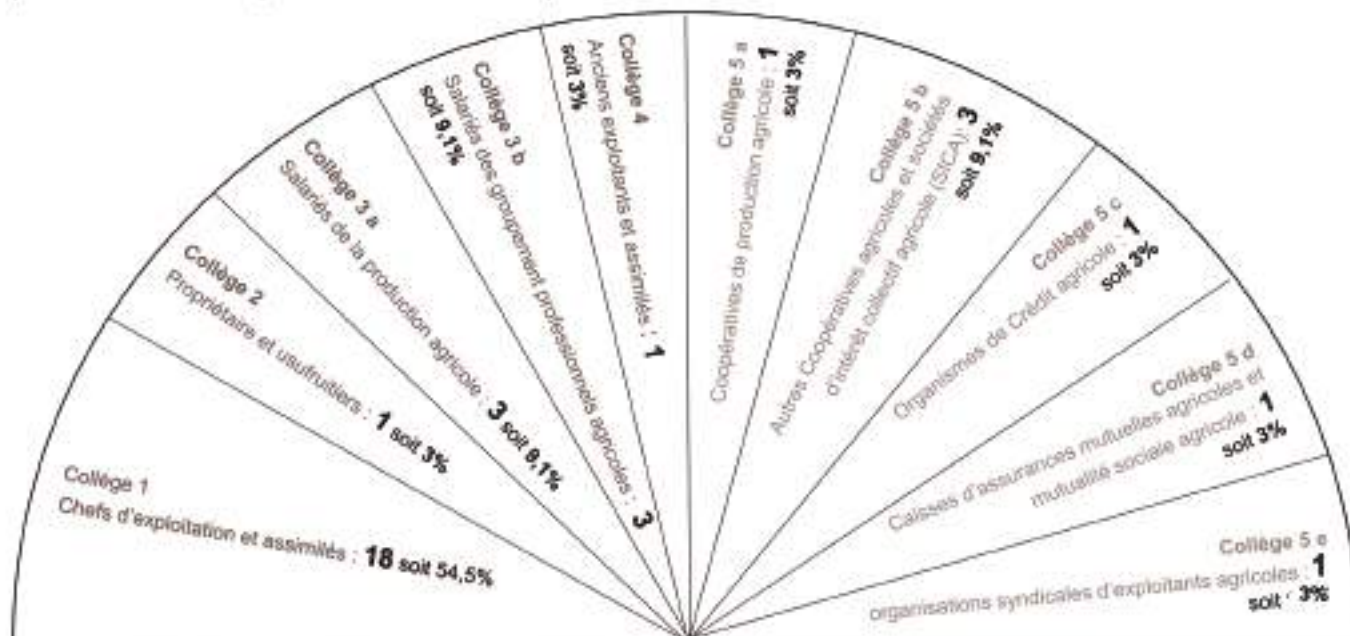
Les listes provisoires seront affichées en mairie à partir du 25/09/2024, c'est à ce moment que chacun pourra étudier ces listes et apporter les remarques utiles à la commission.

Claude Serillon, paysan à Valence

Comment s'assurer que je pourrai voter ?

- Pour les paysan·nes installé·es après le 1er juillet ou qui vont s'installer dans les semaines qui viennent, les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles au moyen d'un formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales pour les élections à la Chambre d'agriculture de janvier 2025 : demandez-le au bureau (04 75 25 21 72)
- Pour les paysannes et les paysans déjà installé·es avant le 1er juillet 2024, il n'y a, a priori, aucune démarche à effectuer : nous recommandons à chacun·e de vérifier les listes d'électorales et électeurs affichées dans sa mairie à partir du 25 septembre.
- Il est possible de garder le statut de conjoint collaborateur au moment du passage à la retraite : statut peu coûteux mais assurant une bonne protection accident et permettant de voter dans le collège 1.

Composition d'une Chambre d'agriculture
Composition chambre départementale standard (hors Savoie Mont Blanc, Nord-Pas-De-Calais, Doubs-Territoire-Belfort, Guyane, Mayotte, ...)



Collèges électeurs individuels

Total : 33 membres
10 collèges

Collèges groupements d'électeurs

La vie du Syndicat

La Conf' c'est vous

Bulletin des représentations de la CP26

18/06 : Réunion du comité de Luttès Montilien (Montélimar) :

Annulation de l'AG remplacée par un temps de présentation du candidat du NFP de la circonscription aux élections législatives (Karim Chekri et sa suppléante). Participation de Sonia Tonnot.

20/06 : CDPENAF

(par voie électronique)

20/06 : Commission internationale (Bagnolet)

Participation de Christine Riba pour la Drôme.

20/06 : Réunion de préparation de la campagne aux élections professionnelles (COPIL élections Chambre) à Crest.

En présence d'une quinzaine de participants. Création de trois groupes de travail pour avancer dans la campagne des élections (rédaction de la profession de foi, élaboration de la liste des candidats, communication et événements).

21/06 : Formation en visio «parler à un public paysan de la position de la Conf' sur le photovoltaïque au sol»

Participation de Sonia Tonnot. Présentation des outils existants pour parler du sujet : une video, un nouveau document « vrai/faux » pour répondre à toutes les fausses affirmations et questions, le « 4 pages ». Temps d'information sur le recours déposé par la Conf' concernant le décret sur le photo-

voltaïque au sol. Compte-rendu disponible sur demande.

25/06 : Journée de mutualisation nationale sur les ECA pour les salarié-es du réseau

Participation d'Anaïs. Journée intéressante d'échanges avec de nombreux rappels sur les enjeux des ECA ainsi qu'une présentation du programme de la Conf' nationale (actions, communication, mise à disposition des animateurs techniques...)

25/06 : CEP (Comité d'Étude de Projets) :

Participation de Laure Charroin et Raphaël Lornage. Trois dossiers ont été ajournés avec demande d'éléments complémentaires. Ces dossiers seront présentés à nouveau lors d'une prochaine séance.

25/06 : réunion de concertation sur l'aide d'urgence en viticulture

Clément Delage a représenté la Conf'26. Échanges sur le mode d'attribution du fonds d'urgence viticulture. Le montant de l'aide de base a été attribué de manière suivante : 580€/ha avec les bonifications éventuelles : +20% JA, +20%bio et +30% JA+bio. Les versements ont dû être effectués en août.

26/06 : deuxième comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de la vallée de la Drôme :

Participation de David Loubet pour la Conf'26. Passage dans l'année des six Groupements Pastoraux à gestion concertée en Collectifs Pastoraux (CP). La quasi-absence de pâturage d'estive n'empêche pas un pastoralisme collectif, puisque les éleveur-euses de la vallée de la Drôme réfléchissent et aménagent collectivement leurs surfaces pastorales. Ce changement permettra de faciliter le portage en commun des dossiers sur le territoire. Compte rendu disponible sur demande.

27/06 : Réunion préparatoire à la campagne des Elections des Chambres d'agriculture (ECA) à Buis-les-Baronnies

Dernière consultation locale des paysan-nes, adhérent-es et sympathisant-es pour construire nos propositions syndicales pour les ECA.

27/06 : AG de l'ADEM (Châtillon en Diois)

Participation de Christophe Morantin pour la Conf'26. Renouvellement du CA et présentation des activités essentiellement axées sur pastoralisme et adaptation au changement climatique (notamment de nombreux accompagnements sur la sécurisation de la ressource en eau) ainsi que prédation et multi usage des espaces pastoraux.

02/07 : Groupe de travail sur la gouvernance de la Conf' nationale

Participation de Christine Riba. Travail sur le long terme pour « réviser » la gouvernance du syndicat (composition du SN, la formation des « cadres » au national ou en département, jusqu'au fonctionnement des commissions, en passant par la durée des mandats...)

Les personnes qui vous représentent :

Marie-Pascale Abel-Coindoz

mariepascale.ac26@yahoo.fr / 06 26 37 15 20

Laure Charroin

laurenico26@yahoo.fr / 04 75 00 43 37

Laurent Deshayes

lafermesauvage@laposte.net / 04 75 51 53 88

Raphael Lornage

lafermedesroutes@yahoo.fr / 06 26 05 76 37

David Loubet

david.loubet@laposte.net / 06 33 26 26 41

Christophe Morantin

christophe.morantin@riseup.net / 04 75 21 02 74

Vincent Paltera

vincent.paltera@laposte.net / 06 70 44 28 68

Christine Riba

christineconfp26@orange.fr / 06 07 02 25 42

Laurent Terrail

laurent.terrail@orange.fr / 06 85 24 38 51

Claude Serillon

claudeserillon2@freesbee.fr / 04 75 55 10 54

Sonia Tonnot

sonia@peyremorte.fr / 04 75 46 14 79

La vie du Syndicat

05/07 : Comité technique SAFER

Participation de Laurent Terrail pour la Conf'.

05/07 : Rencontre avec le nouveau directeur de la DDT Pierre Barbera (Crest)

Anaïs et Vincent Paltera ont participé à ce temps d'échange. Cf. article ci-dessous.

08/07 : Comité régional de la Conf'AURA

Participation de Christine Riba pour la Drôme. Etat des lieux concernant la PAC et les retards de versements pour les aides MAEC et CAB. Rencontre à venir avec les nouveaux.elles député-e-s Campagne ECA : cinq vidéos vont être réalisées. Sommet de l'élevage à Cournon du 1 au 4 oct : les confédéré-e-s sont les bienvenu-e-s pour tenir le stand Conf'.

16 au 21/07 : Village de l'eau à Melle : semaine de mobilisation nationale contre les méga-bassines

Participation de Christine Riba. Cf. article en p 3.

25/07 : CDPENAF

Laurent Deshayes et son suppléant Laurent Terrail sont nos représentants en CDPENAF.

30/07 : Commission d'Elaboration des Listes Electorales

Claude Serillon a représenté la Conf'26 lors de cette commission qui concerne les modalités électorales des futures élections professionnelles. Cf. son article en p 5 Nous attendons vos retours sur les inscriptions, après affichage dans vos mairies des listes provisoires dès le 25 septembre.

26/08 : Réunion d'information du GDS concernant la FCO (Vaunaveys) :

Participation de plusieurs confédéré-e-s dont David Loubet qui a fait un compte-rendu détaillé disponible sur demande. Cf. l'article en rubrique « Vie des éleveurs » qui relate de l'arrivée de la maladie et de ses conséquences sur les troupeaux.

Sonia Tonnot, maraîchère à Bonlieu-sur-Roubion

Rencontre avec le nouveau directeur de la DDT

Le 5 juillet dernier nous avons pu rencontrer le nouveau directeur de la DDT de la Drôme, monsieur P. Barbera. Pendant un entretien de près de deux heures nous avons pu échanger sur de nombreuses problématiques agricoles et rappeler les positions de la Confédération paysanne.

M. Barbera ayant occupé différents postes en lien avec l'agriculture précédemment, le dialogue a été nourri, à défaut d'être toujours constructif.

En effet, l'ensemble des politiques administratives gérées par la DDT (aides PAC, règles sanitaires, gestion du foncier... etc.) ayant été conçues pour (et souvent par) les tenants de l'agriculture industrielle, pénalise le modèle de petites fermes diversifiées défendu par notre syndicat : critères d'éligibilité aux aides d'urgence, multiplication des démarches administratives et des réglementations sanitaires sur les différents ateliers... toutes choses que M. Barbera ne nie pas mais contre lesquelles il explique l'impuissance de ses services, qui ne font pas les lois ou les politiques mais sont chargés de leur application.

Nous avons donc rappelé qu'au travers des marges d'inter-

prétation, de l'orientation des contrôles, des priorités de traitement, la marge de décision de la DDT est encore cruciale dans de nombreux dossiers.

C'est dans cette optique que nous avons abordé aussi bien des sujets d'actualité (crise viticole et apicole, agrivoltaïsme, élections pour la Chambre d'agriculture) que des sujets de fond (préservation et accès au foncier, accès à l'eau, transmission installation).

Certaines de nos demandes, comme l'accès aux déclarations de cessation d'activité, pour mieux transmettre les fermes, ou la mise en parallèle des autorisations d'exploiter et des dossiers PAC sont en suspens depuis des années et nous espérons que cette nouvelle direction saura nous entendre.

En effet même si M. Barbera nous a fait part de sa disponibilité et de l'écoute de ses services, notre syndicat ne peut se contenter de réclamer une bonne gestion des « affaires courantes ».

Les difficultés de la profession, la nécessité de remplacer les dizaines de milliers de paysan-nes qui partiront à la retraite ces prochaines années, la construction d'une agriculture de qualité, accessible à tous et écologique reposeront aussi sur l'engagement des services de l'État.

Vincent Paltera, paysan à Die

Actu en bref

Indice national des fermages 2024

Selon un arrêté publié le 30 juillet, l'indice national des fermages s'établit à 122,5 (indice base 100 en 2009) pour 2024, en augmentation de 5,23 % par rapport à 2023. Cet indice détermine le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole. L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2024 est de 122 (indice base 100 en 2009). L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2024 est de 123,38 (indice base 100 en 2009).

Un nouvel arrêté préfectoral portant sur les baux ruraux

Depuis le 9 juillet 2024, un nouvel arrêté portant sur le statut des baux ruraux est en vigueur dans la Drôme. Cet arrêté remplace le précédent datant de 2012, sans y apporter de modifications profondes.

Établi à partir des réflexions de plusieurs réunions de la Commission Consultative des Baux Ruraux, il modifie essentiellement deux points :

- Le calcul du montant du fermage des terres de polyculture élevage : il supprime la notion de rendement potentiel pour accorder beaucoup plus d'importance à la facilité de travail du sol. L'idée retenue est de ne plus se baser sur un rendement potentiel, dépendant au demeurant des autres critères de notation des qualités de la parcelle, et pour beaucoup des pratiques agronomiques au choix du ou de la fermier·e. De plus, ce rendement potentiel était difficile à estimer pour un nouveau·elle fermier·e qui ne connaît pas l'exploitation. Par contre, la formulation du décret va nécessiter des explications complémentaires, puisque le critère «facilité de travail» du sol figure deux fois sans raison apparente et que le tableau de notation des rendements a été maintenu.

- Deuxième point modifié : le calcul du loyer des logements d'exploitant·es. La nouvelle rédaction de ces articles doit permettre une meilleure compréhension du mode de calcul. D'autre part, le tableau des notes a été partiellement modifié pour s'adapter à des critères de qualité des logements plus modernes.

Un point précis a été fortement dévalorisé : l'ancien critère «coefficient de proximité», qui pouvait faire varier le loyer du simple au double du fait d'un critère très imprécis, a été abandonné au profit du critère de «l'implantation du logement dans son environnement» sur dix points parmi les cent maximum, donc une influence réduite à 10 % sur le loyer.

Une nouveauté utile doit apparaître sur le site de la préfecture : un tableau de calcul – bien fait – du montant du loyer des habitations, mais je n'ai pas réussi à le trouver sur le site de la préfecture, et je ne sais pas s'il est déjà en ligne. Je me renseignerai et nous vous donnerons le lien dès que possible.

Voilà un bref aperçu des nouveautés, je n'ai pas encore eu le temps de décortiquer toutes les lignes des 36 pages de cet arrêté, j'y reviendrai si nécessaire !

À noter que les nouvelles dispositions sont valables pour tous les baux nouveaux mais également pour les baux renouvelés depuis le 9 juillet, il y a donc lieu pour ces derniers de recalculer entre bailleurs et fermiers le montant du fermage des terres de polyculture élevage, ou des loyers d'habitation.

Éric Bouttier, ancien paysan à Francillon-sur-Roubion, bénévole au CAJ

Petits rappels sur le contexte :

Pourquoi un arrêté Préfectoral à propos des baux ruraux ? Vous vous souvenez ? Toute mise à disposition à titre onéreux d'un bien à usage agricole est de droit (incontournable) soumis au statut des baux ruraux. Dès qu'il y a un paiement (quelque soit le mode de paiement, numéraire ou en nature) d'un bien utilisé à des fins agricoles, on est concerné. N'oublions pas les petites locations déguisées en vente d'herbe ou en pensions d'animaux qui sont aussi expressément visées. Pour ceux qui l'ignoreraient encore, cette location de biens agricoles est fortement encadrée par de nombreux et importants articles du code rural, complétant la base qui est dans le code civil mais très «légère». Le code rural laisse aussi certains points à l'appréciation des collectivités départementales, dont le plus important est l'encadrement du montant des loyers dits fermages.

Cet arrêté doit être régulièrement mis à jour (en principe tout les 6 ans, mais l'État n'est pas toujours un modèle...).

Comment est-il formulé ? Ce n'est pas le préfet qui planche le soir, mais une commission constituée de l'administration (DDT), de représentants d'organismes concernés ou compétents et de représentants proposés par les syndicats agricoles, qui fait des propositions à l'administration, laquelle les formule par écrit. La Conf' est représentée – à différents titres – par Pierre Gautronneau, Thierry Perrot-Minot, Clément Delage, David Peyremorte. Le CAJ n'en fait partie qu'à titre consultatif.

Mais c'est un travail lourd, car la loi donne une liberté très encadrée juridiquement aux départements, ce qui veut dire que, malgré de bonnes intentions, la CCBP ne peut pas toujours exprimer ses orientations.

Pour consulter cet arrêté :

<https://tinyurl.com/3p4swd5n> page 14.

Actu en bref

Assesseeurs TPBR : rectificatif

Le Président de la Cour d'Appel, qui nomme les assesseurs aux Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux (TPBR) a pris une ordonnance modificative et... la Confédération paysanne de la Drôme a perdu un assesseur sur le TPBR de Montélimar. Ainsi, cinq assesseurs preneurs titulaires avaient été nommés pour le TPBR de Montélimar alors qu'il n'y avait que deux sièges à pourvoir et malheureusement, David Peyremorte a été supprimé de la liste des assesseurs preneurs titulaires. La Conf' conserve un siège d'assesseur preneur suppléant au TPBR de Montélimar, assuré par Ludovic Girard.

Henri Leclerc et les luttes paysannes

Une pluie d'hommages a été rendue à Henri Leclerc au moment de son décès, il y a quelques jours.

Cet avocat a plaidé avec passion les grandes affaires criminelles. Il considérait que tous les individus devaient pouvoir bénéficier d'une défense et s'attachait à faire ressortir la part d'humanité de chaque délinquant, il a obtenu des acquittements pour des personnes accusées par erreur. Il a été président de la Ligue des droits de l'Homme. Il a plaidé pour les causes sociales de son époque et je voudrais évoquer entre autres son implication dans les luttes paysannes : pour cela je reprends des extraits de son livre *La parole et l'action*.

C'est son ami Bernard Lambert¹ « ...qui m'embarqua la première fois dans une aventure judiciaire liée aux luttes paysannes [...] à la fin des années 70, je défends un paysan ruiné par la pratique de l'intégration ». La loi de 1964 avait régleménté un peu, cependant elle ne concernait pas l'intégration dans le cadre des coopératives. « De quoi vous plaignez-vous, vous êtes intégré certes, rétorquent nos adversaires, mais par vous-mêmes puisque la coopérative vous appartient ! » Il défend « le droit économique » et l'application de mesures protectrices. Il défendra Jean Carel, producteur de lait breton accusé de violences au cours d'actions

syndicales. Il met en avant le dur labeur des paysans et le prix du lait qui ne permet pas à son exploitation et à sa famille de subsister. « *Leur violence est le moyen de se faire entendre* ». Il soutiendra certaines luttes foncières : « *Nous posons le problème du droit de propriété, rien de moins. Qui a des droits sur la terre ? Celui qui la travaille ou celui qui la possède ?* » C'est ainsi aussi qu'il défendit un fermier face à un propriétaire devant le TPBR².

Henri Leclerc a marqué de son empreinte le monde judiciaire, il a été un acteur important qui a accompagné les luttes paysannes et a transmis une certaine conception de la justice qui peut nous inspirer encore aujourd'hui.

Guy Perret, ancien paysan à Chantemerle-les-Blés, bénévole au CAJ



1 - Bernard Lambert, figure des Paysans Travailleurs, fut le plus jeune député de France. Il écrit *Paysans dans la lutte des classes* au début des années 1970, appelle avec les Paysans Travailleurs au premier rassemblement du Larzac. Avant de décéder en 1984, il se bat pour le rassemblement des forces paysannes alternatives qui aboutira en 1987 à la création de la Conf'.

2 - Tribunal Paritaire des Baux Ruraux

ADEAR - Conf' : se rencontrer, c'est essentiel !

Le 30 juillet l'ADEAR et la Conf', se sont réunies.

Pas facile au cœur de l'été de prendre le temps de l'échange, mais nous étions tout de même une quinzaine pour faire connaissance, présenter les actualités de nos structures respectives. Loin d'être une formalité, nous avons débattu autour d'un pique nique partagé de fin de journée. Au delà du plaisir de se rencontrer, nous avons ainsi pu nous enrichir de nos diversités et de nos énergies respectives. Bien sûr, il y a les sujets incontournables. En effet, nous partageons un bureau à l'Usine Vivante, et au total, avec l'accroissement d'activité pour l'ADEAR et également pour la Conf' (campagne aux élections professionnelles oblige) ce sont bientôt six salarié-e-s à temps partiel qui vont travailler dans ce bureau. Bien gérer l'utilisation de l'espace est essentiel et se pose inévitablement la question des archives.

Du côté de l'ADEAR : les candidat-e-s aux formations agricoles sont un peu moins nombreux-ses. Les CFPPA, l'Atelier Paysan et bien sûr l'ADEAR relatent d'une baisse générale du nombre de candidats aux différentes formations. En 2024, la Chambre d'agriculture annonce cinquante demandes de DJA (Dotation Jeune Agriculteur) pour 170 installations. Aujourd'hui, l'ADEAR se sent aguerrie face à l'instruction et l'accompagnement des DJA et les liens avec les représentants de la Conf' en CEP (Comité d'Etude de Projets) sont essentiels. Si les porteur-euses de projet sont disponibles et motivé-e-s, l'accompagnement par l'ADEAR est apprécié mais requiert un investissement certain de la part du porteur-euse de projet. Les représentants Conf' en CEP précisent l'importance d'avoir des dossiers bien ficelés notamment sur la question de l'accès à l'eau qui régulièrement suscite des débats et des ajournements de dossiers avec demande d'éléments complémentaires.

D'autre part, la question de la transmission et de son accompa-

gnement prend de l'ampleur... Après une année de dynamique commune entre la Conf' et l'ADEAR, c'est l'ADEAR qui reprend le flambeau en concertation avec le réseau INPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). Actuellement un temps de travail d'un jour par semaine est consacré à ce sujet, et devrait représenter un temps plein courant 2025. Nous avons échangé sur les financements envisagés pour ce poste. Et nos deux structures se réjouissent de cet investissement croissant sur ce sujet primordial aujourd'hui et pour les années à venir !

Les projets ne manquent pas, côté ADEAR, puisque une commission travaille également à la création d'un réseau de tuteurs autour de l'échange des savoirs et techniques. Cette initiative démarrera sans doute par la réalisation de chantiers collectifs chez de futur-e-s installé-e-s ou des cédant-e-s.

Du côté de la Conf' : L'actualité est vaste et multiple... mais nous avons principalement échangé sur la campagne aux élections professionnelles. Elle va crescendo et va mobiliser fortement l'actualité syndicale dans les semaines à venir jusqu'au vote de janvier 2025. Il nous a semblé important d'échanger sur nos capacités respectives à inciter à voter et à faire comprendre les enjeux de cette élection. Nous aurons dans les semaines à venir des documents qui nous permettront de sensibiliser les paysan-ne-s à cette échéance. Nous avons évoqué ensemble l'opportunité de sensibiliser également le réseau INPACT à la nécessité de la participation à ce vote.

A la croisée de nos actualités, il y eu de la convivialité et de l'écoute, bref c'est toujours enrichissant de se rencontrer et d'échanger pour ensemble construire nos avenir respectifs.

Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion

La vie des éleveurs·euses

Nouveau retour de la FCO

Sources : communiqués Confédération paysanne, GIE Zone Verte



La présence d'animaux malades de la FCO¹ sur une majeure partie de la France, avec une progression très rapide sur le territoire, inquiète et questionne.

Cette maladie d'origine virale vectorielle et non contagieuse est transmise au bétail par les piqûres de certains moucheron crépulesciformes appelés culicoïdes. Présente en Afrique de longue date, elle a fait son apparition en Europe de l'ouest en 2005 et touche les ruminants domestiques. Le virus de la FCO circule depuis sous la forme de nombreux sérotypes, dont la pathogénicité et la répartition géographique est très variable. Les animaux les plus sensibles dans le troupeau sont les femelles gestantes ou en lactation, dont le métabolisme est déjà fortement sollicité, ainsi que les mâles reproducteurs, chez qui la maladie peut entraîner une stérilité temporaire.

Actuellement deux sérotypes principaux sont présents en France, le n°8 détecté d'abord dans les Pyrénées-Orientales et le Sud-Ouest, et le n°3 qui arrive par le nord de la France. La virulence de l'infection dépend de facteurs environnementaux et climatiques, dont notamment la quantité de piqûres et d'inoculations éventuelles par les culicoïdes, dont le cycle d'activité est maximal en fin d'été, lorsque les conditions de chaleur et d'humidité sont réunies.

La double épidémie actuelle, à laquelle s'ajoute une nouvelle maladie vectorielle dont le nombre de cas explose aussi, la MHE², a pris tout le monde de court, ou presque. La maladie a progressé très vite sur le territoire, ce qui a généré beaucoup de panique et des situations dramatiques dans nombre d'élevages. Face à cela, le Ministre de l'agriculture démissionnaire ne semble toujours pas comprendre la gestion d'une crise sanitaire. Les interprofessions, qui ont mis du temps à prendre la mesure de la gravité de

la situation, se soucient surtout du périmètre des zones régulées et de leurs conséquences sur les exportations.

La Confédération paysanne demande au contraire la mise en œuvre, en urgence, de trois mesures :

- l'accès et la prise en charge à 100% des vaccins pour tous les éleveur·euses qui souhaitent vacciner leur bêtes, quel que soit le sérotype (en effet, jusqu'à aujourd'hui, seul le vaccin contre le sérotype 3 est pris en charge par l'État),
- une aide d'urgence au répit pour accompagner les éleveur·euses pendant la crise (prise en charge du salariat temporaire par la MSA),
- un engagement pour la prise en charge et l'accompagnement des pertes économiques pour tous les éleveur·euses impacté·es par la FCO-3, la FCO-8 et la MHE. On ne peut pas demander aux éleveur·euses d'affronter seul·es la maladie et la mort de leurs bêtes, le tout dans une forme d'inégalité de traitement incompréhensible.

Face à l'injonction de vaccination (cependant mise à mal par la pénurie de doses), la Confédération paysanne réitère l'exigence de la liberté vaccinale, qui avait été le combat des premières grandes épidémies de FCO au début des années 2000-2010.

Dans ces moments difficiles, l'expérience de nos aîné·es est primordiale. Ils et elles ont déjà traversé plusieurs de ces crises, ont expérimenté des protocoles de soins sur les troupeaux, ont travaillé l'immunité naturelle... Leurs conseils et leurs retours d'expérience sont précieux pour prendre du recul, apaiser des angoisses et surtout avoir des pistes pour agir.

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

1 - Fièvre Catarrhale Ovine

2 - Maladie Hémorragique Épizootique

La vie des éleveurs·euses

Une saison délicate pour les apiculteur·ices Échange avec Sonia Martaresche, apicultrice à Valaurie

Sonia Martaresche s'est installée apicultrice il y a 14 ans, à Valaurie. À cheval entre le sud de la Drôme et le Vaucluse, elle a progressivement installé plus de ruches dans le Vaucluse. Sonia revient pour nous sur un printemps exceptionnellement pluvieux, dans un contexte de méventes de miel français....

Une production 2024 médiocre...

Cette année, la production du printemps est proche de zéro. Avec le printemps pluvieux et froid que nous avons connu, ce qui a le moins marché, c'est l'acacia. Globalement, les fleurs de printemps ont donné des quantités très moyennes, voire nulles. Pour le châtaigner ça s'est plutôt bien passé. Pour ceux qui vont chercher la lavande, comme Sonia M., la production a été relativement correcte en Drôme, si on compare au secteur de Valensole, mais ça reste une mauvaise année. Les conditions semblaient pourtant réunies : les lavandes avaient reçu suffisamment de pluie pour faire du nectar, mais les températures ont été un peu trop basses la nuit, et les colonies n'étaient pas en forme au 20 juin à cause du mauvais printemps...

Beaucoup ont dû nourrir les ruches pour éviter la disette, mais le sirop ne remplace jamais un nectar. Sonia M. a décidé de ne pas nourrir ses colonies : certaines se sont réduites jusqu'à ne plus ressembler à une ruche de production. C'était très stressant, elle n'a fait que quelques interventions en ne donnant à ses abeilles que de l'eau et un peu de miel.

... et sensible aux variations du climat

La production de miel est vraiment sujette aux aléas climatiques. Sonia M. ne cache pas son inquiétude face aux changements climatiques, qui ont des fortes conséquences sur les ruches. Il faut des ressources pour le maintien en vie de la colonie, des ressources pour l'apiculteur et le renouvellement de reines ou l'augmentation de cheptel.

Aides aux apiculteur·ices

Il existe deux aides spécifiques aux apiculteur·ices :

-Une aide liée à la récolte : l'Indemnité de Solidarité Nationale (voire article page 12)

-Une aide d'urgence liée à la mévente, particulièrement à cause des échanges à l'intérieur de l'Union Européenne, avec des prix défiant toute concurrence (notamment en lien avec la guerre en Ukraine). Pour bénéficier de cette aide, il faut démontrer une perte de chiffre d'affaire de 30 % (en prenant la moyenne des 5 dernières années, en enlevant la plus basse et la plus haute). Pour Sonia M., cette aide, c'est du saupoudrage, ça peut combler un peu la perte, mais ça ne résout en rien le problème : l'entrée de miels non français se poursuit. Le miel français continue à être mal vendu, voire pas vendu. Les prix d'achat continuent à baisser : on note un nivellement des prix par le bas et une grande confusion sur les responsabilités de la crise. La grande distribution contribue à casser les prix, mais aussi les empoteurs qui achètent en vrac pour mettre en pot sous leur marque commerciale. L'interprofession Interapi réunit toute la filière mais les discussions avec

empoteurs et distributeurs sont pour le moins compliquées.

Vu la baisse des prix, certain·es pourraient être tenté·es de produire plus, mais cela nécessite des investissements en ruches, en matériel, temps de travail... sans aucune garantie de vendre sa production !

Une petite ferme qui a fait évoluer sa commercialisation

Sonia M. s'est installée dans le sud de la Drôme, à la frontière du Vaucluse il y a 14 ans. Sa production moyenne annuelle est de 4 tonnes, dont 1,2 tonnes qu'elle met en pot pour vendre à des épiceries fines et une grande surface. Sonia M. est rentrée depuis un an à la coopérative « Provence miel ». Il a fallu plusieurs années pour entrer à la coopérative : au départ, Sonia M. avait peu de miel de Provence, mais elle a orienté sa production pour répondre à ce que la coopérative recherchait. Cependant, ils ne voulaient pas forcément prendre de nouveaux. Il fallait aussi construire sa capacité financière : en coopérative, on apporte son miel mais on n'est pas payé tout de suite. Suite à des départs d'adhérents, Sonia M. a bénéficié d'une ouverture de la coopérative et a pu y entrer. Elle trouve qu'on devrait créer plus de coopératives ou de groupements de producteurs pour avoir une voix plus forte face à la grande distribution. Cela suppose une organisation, de l'investissement...

Renouvellement des générations

Sonia M. observe quelques arrêts, quelques départs à la retraite, des apiculteurs qui ont choisi de ne plus vendre par la coopérative (pour éviter les frais de fonctionnement et vendre seul).

Mais il semble que la situation soit équilibrée : il y a des projets d'installation (même si certains ont peur entre la difficulté de production et la mévente). Sonia M. remarque aussi que l'apiculture professionnelle est peut-être en train d'évoluer : ainsi, beaucoup de stagiaires de CFPPA envisagent plutôt des installations d'apiculteurs en pluriactivité.

Comment défendre et soutenir nos apiculteur·ices ?

Sonia M. estime que les actions ciblant les miels étrangers dans la grande distribution ne sont pas forcément bien comprises, car cela véhicule une image négative du miel de supermarché, alors qu'il y a du miel de qualité aussi dans les supermarchés. Pour Sonia M., il faudrait redorer l'image du miel : mettre en avant le miel de France et expliquer pourquoi le prix est supérieur, ce qui est garanti derrière. Une communication positive, en somme, par exemple en faisant connaître les IGP en Drôme..

Propos recueillis par Anaïs Hammel, animatrice

Si vous êtes apiculteur·ice dans la Drôme et que vous souhaitez vous organiser pour la défense de votre métier avec la Conf : contactez-nous pour qu'on organise une rencontre !



Agriculture paysanne

Assurance multirisque climatique : où en est le nouveau système ?

La réforme de l'assurance récolte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Vous essayez de comprendre comment ça fonctionne ? Nous aussi ! Essayons d'y voir plus clair.

Autrefois

Depuis les années 1960, le système des calamités agricoles faisait l'objet d'un co-financement entre l'État et les agriculteurs et d'une gestion déléguée au Comité National de Gestion des Risques en Agriculture constitué de représentants de l'État, des syndicats agricoles mais aussi des banques et assurances. Petit à petit, l'assurance multirisques climatiques s'est développée en viticulture et grandes cultures, subventionnée jusqu'à 65% par la PAC. Cette procédure « calamités agricoles » permettait à tous les demandeurs de bénéficier du même montant d'aide publique en fonction d'un barème fixé par production et par secteur géographique (par exemple, l'abricot n'a pas la même valeur dans les Baronnies et dans le nord Drôme). L'assurance privée contractée par certains venait en plus de cette indemnité.

Aujourd'hui

Depuis 2023, c'est le régime de l'assurance multirisques climatiques (AMRC) qui s'impose pour toutes les cultures dans le but d'étendre la prise en charge des risques climatiques par les compagnies d'assurances. C'est un système à deux vitesses qui s'instaure puisque le niveau de l'ISN (indemnisation fondée sur la solidarité nationale), qui est une aide publique, dépendra de la contractualisation avec un assureur privé, lui-même subventionné par de l'argent public. Une fois de plus, on aidera davantage ceux qui ont les moyens de se prémunir, on aidera moins ceux qui n'ont pas de sous à dépenser dans une assurance privée ou sont exclus du système. Et une fois de plus, nous sommes confrontés à la privatisation d'un service public, dans laquelle le secteur privé n'est évidemment pas perdant puisque les assurances ne sont pas là pour perdre de l'argent...

La démarche

En cas de déclaration « calamité agricole », désormais ce ne sont pas forcément les services de l'Etat qui recevront votre demande d'ISN. Les assurances privées entrent dans la partie. Vous avez sûrement tous reçu un tableau envoyé par la DDT pour savoir si vous êtes concerné ou pas par le choix d'un interlocuteur dédié. La première question « j'ai des prairies ? » m'a laissé perplexe. Sans doute le fait qu'il s'agisse d'une culture simple, avec des barèmes d'indemnisation assez généraux, induit-il que celle-ci soit facilement assurable.

Au final, dans le cas où vous avez des prairies (assurées ou non) ou dans le cas où vous n'avez pas de prairies mais une assurance récolte, l'assureur privé de votre choix sera votre interlocuteur, y compris pour la gestion de l'ISN qui est une aide publique. Le choix de cet assureur a dû être fait dans votre déclaration PAC.

Dans un tel cas, vous passerez par la déclaration sur le site AleaNat.

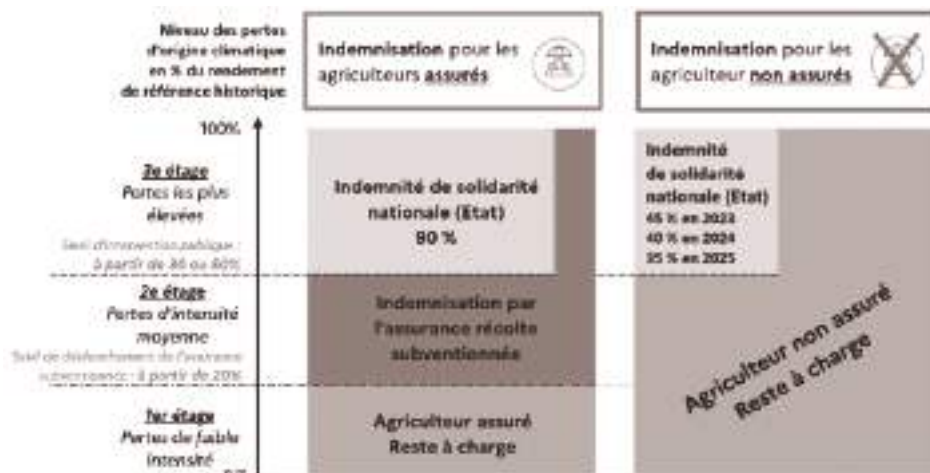
Si vous n'avez pas de prairie et si vous n'avez pas d'assurance (tiens, c'est mon cas, et le cas de pas mal d'entre vous, probablement), il faudra vous tourner vers votre DDT pour une indemnisation de plus en plus faible.

N.B. : en amont, c'est toujours à la préfecture que revient la charge de monter le dossier de reconnaissance d'un aléa climatique défavorable susceptible d'ouvrir droit au versement par l'État de l'ISN.

Où va l'argent public

En théorie, pour ceux qui choisissent de prendre une assurance privée, la répartition est à parts égales entre l'agriculteur, l'assurance privée et l'Etat. Dans les faits, 70 % des cotisations d'assurances sont subventionnées par le second pilier de la PAC. Autrement dit, les assurances privées bénéficient d'une manne d'argent public qui devrait plutôt être distribuée aux agriculteurs s'orientant vers des démarches vertueuses (changements de pratiques culturales, passage en bio, etc.).

Voici un tableau résumant l'indemnisation :



Cela semble simple sur le papier : les aléas climatiques faibles sont assumés par les agriculteurs ; les aléas significatifs sont pris en charge par l'assurance privée pour ceux qui veulent (ou peuvent) s'assurer ; les aléas exceptionnels déclenchent une intervention de l'État (ISN).

Dans les faits, des productions considérées comme marginales, mais qui pour certaines nous concernent beaucoup dans la Drôme, sont exclues du système et dépendent de la seule ISN : PPAM, apiculture, héliciculture, pépinière, horticulture, aquaculture.

Les non-assurés, par choix ou contrainte, se verront pris en charge par l'État via un fonds de solidarité nationale à partir de 30 à 50 % de perte en fonction des productions. Ce fonds couvrira 45 % des pertes en 2023, 40% en 2024, 35% en 2025, puis plus rien. C'est le fameux « choc assurantiel » voulu par la FNSEA.

Le regard de la Conf'

L'ISN censée permettre de prendre en charge (de façon très insuffisante) les pertes liées à un aléa climatique conséquent est en

Agriculture paysanne

fait un imbroglio administratif tellement complexe qu'il en devient inutilisable. L'argument mis en avant pour abandonner le système des calamités agricoles était la complexité et le manque de réactivité de celui-ci. Concrètement, on passe d'un délai d'instruction moyen de 6 mois pour les calamités agricoles à plus de 15 mois avec l'ISN.

De plus, beaucoup d'assurances refusent de couvrir des cultures trop diversifiées, trop indépendantes, pas assez uniformisées. Elles se désintéressent de certaines zones de production trop affectées par les aléas climatiques, par exemple les Baronnie. Cette réforme privatise au bénéfice des assureurs et de leur bon vouloir, individualise la gestion et impose les monocultures.

Quant au rendement de référence historique, il est pénalisant puisqu'il incorpore forcément la récurrence des aléas climatiques défavorables. Et ceux-ci justement vont se multiplier, fragilisant encore plus nos fermes, que nous soyons assurés ou pas.

Ce système acte l'abandon par les pouvoirs publics d'une nécessaire solidarité nationale pour tous les agriculteurs. Il est scandaleux qu'il nous revienne à nous, individuellement sur nos fermes, de prendre en charge des pertes de récolte dues à des aléas cli-

matiques dont nous ne sommes pas responsables, ou en tout cas pas les seuls responsables, loin de là. Pourquoi la filière amont et la filière aval ne sont-elles pas sollicitées pour contribuer ? Côté amont, nos coopératives nous vendent toujours la même quantité d'intrants au même prix, quel que soit le résultat. Côté aval, les distributeurs (en particulier la grande distribution) trouvent toujours à se fournir ailleurs si nous n'avons pas de production. La Confédération paysanne demande l'instauration d'un fonds professionnel mutuel et solidaire qui ferait appel à tous les acteurs des filières alimentaires.

Erwan Le Texier, arboriculteur à Félines-sur-Rimandoule

Si hélas vous avez été touchés par un aléa climatique depuis la mise en place de cette réforme et que vous avez entamé des démarches pour être indemnisés, nous sommes preneurs de vos retours : facilité ou pas de la déclaration, lien avec l'interlocuteur dédié (DDT ou assureur), avancée de la procédure, etc.

Viticulture : la surproduction tue

Depuis plusieurs années, une crise profonde traverse le secteur viticole, et tous les grands bassins de production sont touchés, bien que de manière inégale. En cause, la déconsommation de vin, la concurrence étrangère, l'inadéquation des productions avec les demandes du marché, la plantation déraisonnable dans certaines régions ces dernières années. Face à cela, il est plus que jamais nécessaire de diminuer les surfaces en vignes, s'orienter vers des productions de qualité, diversifier les productions dans les exploitations.

La filière vin à la peine

Il suffit de regarder la presse spécialisée pour le constater : aucun des grands bassins de productions viticoles français n'est épargné par les difficultés : à Bordeaux, un plan massif d'arrachage primé est en cours, dans le Sud, les vins rouges ne se vendent plus et les caves sont pleines, en Alsace, dans le Sud-ouest, le Val de Loire, idem.

En cause notamment, une érosion rapide de la consommation de vin en France : en 60 ans, la consommation a diminué de 70%. La consommation d'alcool a structurellement tendance à diminuer, et le vin est fortement concurrencé par la bière, qui est passée devant le vin dans les habitudes de consommation des jeunes. Il faut se rendre à l'évidence : le vin n'est plus un produit de consommation courante et répond désormais à des habitudes de consommation plus occasionnelles, festives.

Des aides... et après ?

Suite au vaste mouvement de protestation de cet hiver, au sein duquel les viticulteurs notamment du Sud, ont pris une bonne



part, le gouvernement a débloqué un fonds d'urgence pour pallier les difficultés des viticulteurs à court terme, pour un montant total de 80 millions d'euros au niveau national, un peu plus de 4 millions d'euros pour la Drôme.

Au moment du Covid, il y avait également eu des aides pour la distillation, afin de réduire des volumes disponibles sur le marché et maintenir les prix.

Toutes ces aides sont utiles (parfois indispensables) pour se sortir d'une situation délicate à court terme, mais doivent nous amener à trouver des solutions durables et une voie de sortie de crise. Si l'adaptation au marché pour une culture pérenne comme la vigne prend du temps, l'État ne peut pas renflouer continuellement des vignobles qui ont bénéficié d'aides à la plantation, au palissage, à la distillation, à l'irrigation pour certains, puis des aides d'urgences sans demander des comptes. La surproduction est aujourd'hui structurelle, et le potentiel de production doit être réduit pour maintenir des prix rémunérateurs.

Agriculture paysanne

Et dans le Diois ?

Le Diois n'échappe pas au marasme ambiant, et la concurrence du prosecco italien n'arrange pas le sort de la Clairette de Die. Les arrêts d'activité sont nombreux, et le seront encore plus après les vendanges à venir. Ils touchent également des jeunes installés depuis peu de temps. Que vont devenir ces terres ? Les plus faciles à travailler pourront être utilisées pour produire des céréales ou du fourrage, mais quid des pentes, des sols superficiels, des marnes, des parcelles « à vigne » ?

Les viticulteurs ne pourront pas tous s'improviser éleveurs pour valoriser ces terres. La diversification, si elle peut être une opportunité pour de jeunes agriculteurs encore en âge de se lancer dans de nouveaux projets, ne sera pas une solution pour tout le monde, et notamment les nombreux paysans plus ou moins proches de la retraite.

Les solutions structurelles : on répartit, on adapte, on partage ?

Il est temps d'agir : la production viticole doit s'adapter à la consommation et non l'inverse ; le chiffre de 100.000 hectares (sur 750.000) de vignes en trop par rapport au marché circule dans la profession.

Si l'arrachage est bien souvent un crève cœur pour de nombreux viticulteurs, et pose de sérieuses questions d'équité, notamment dans les caves coopératives, il est un mal nécessaire pour faire coïncider la production avec les besoins. L'export, souvent présenté comme une solution pour combler les volumes perdus en France, est un pari risqué au vu du contexte géopolitique mondial, en plus d'affaiblir les productions locales dans les pays concernés. Nous ne voulons pas de concurrence étrangère pour nos productions, n'envoyons pas les nôtres à l'autre bout du monde concurrencer celles des agriculteurs locaux.

L'orientation générale de la production viticole doit changer de paradigme : arrêtons de subventionner la production de vins qui ne répondent pas au marché, avec des moyens intensifs (irrigation, rendements élevés, mécanisation de toutes les opérations, de la taille à la vendanges), sur des terres fertiles qui pourraient être employées à d'autres cultures. L'État devrait

employer ses moyens à accompagner l'adaptation des exploitations au changement climatique : adaptation des cépages, augmentation de la matière organique dans les sols, développement des pratiques agroécologiques, pratiques d'ombrages...

Se pose alors la question de l'accès équitable à l'eau d'irrigation, sans laquelle il est difficile d'envisager des productions végétales qui puissent remplacer la vigne dans un contexte de changement climatique global. Et si on partageait ?

Clément Delage, viticulteur à Espenel

Fonds d'urgence viticole Rallonge budgétaire

Le Ministère de l'Agriculture a décidé de redéployer les reliquats de crédits nationaux du fonds d'urgence viticole au bénéfice des départements de la Drôme et de l'Ardèche. Ces reliquats s'élèvent à 844 247 € et seront attribués selon la clé de répartition déjà validée pour le premier complément de dotation à savoir 724 952 € pour la Drôme et 119 295 € pour l'Ardèche.

Cette rallonge budgétaire porte l'enveloppe totale d'aide à la filière viticole drômoise à 4 284 246 €.

La même grille de paiement a été utilisée que lors du premier paiement, soit un paiement à l'hectare avec une bonification à 1.2 pour les JA, 1.2 pour les bio et 1.3 pour les dossiers JA et bio.

295 dossiers sont éligibles pour percevoir un complément (377 au premier paiement), à cause du plafonnement des minimis et/ou de la valeur de la perte.

Par ailleurs, le ministère a demandé que toutes les aides du fonds d'urgence viticole soient payées avant le 31 août. Les arrêtés attributifs ont été envoyés aux dossiers éligibles, n'hésitez pas à nous faire remonter votre situation si le paiement n'a pas été effectué au 31 août.

Conseil de lecture

Nature Humaine - roman de Serge JONCOUR

Flammarion, Paris, 2020

Des années 1970 jusqu'à l'aube de l'an 2000, ce roman est une rétrospective de l'entrée dans l'âge adulte d'Alexandre, fils et petit-fils de paysans éleveurs-polyculteurs. Prédestiné par ses parents à la reprise de la ferme, lui qui enfant ne s'était pas imaginé d'autre futur possible, Alexandre se questionne désormais sur les choix de vie et leurs conséquences. Entre l'attachement à une terre, les contraintes de l'élevage et des envies d'émancipation et de découvertes tant sociales que territoriales.

Le récit se déroule dans le contexte d'une France en mouvement : des fermes qui se développent, une agriculture qui s'intensifie, des infrastructures et technologies qui arrivent en masse au nom du

progrès, tel un rouleau compresseur. Avec comme trame de fond des questions autour des formes que peut prendre l'activisme lorsqu'il s'agit de lutter contre de grands projets d'utilité publique.

Un roman touchant, qui survole l'évolution des points de vue sur trois générations de paysans, et qui vous fera écho si vos fermes ou vos familles ont été touchées de près ou de loin par les projets de l'A7 et du TGV sur notre territoire.

Fanny Achard, paysanne à Sauzet



Agriculture industrielle

Un projet de poulailler industriel à Peyrins

Tout commence par le projet d'agrandissement d'un poulailler actuellement dimensionné pour 29 950 poulets, en vue d'accueillir 142 800 poulets (pour une production annuelle d'un million de volailles), répartis sur quatre bâtiments d'une surface totale de 6750 m², sous contrat avec l'intégrateur Duc (aujourd'hui filiale du géant hollandais Plukon Food Group).

Les poussins, produits en Ardèche, seraient élevés en quelques semaines, très exactement 37 jours, dans ces espaces confinés (la densité moyenne est de 21 poulets par m², soit l'équivalent de moins d'une feuille A4 par poulet), sans accès extérieur, avec une alimentation qu'on imagine essentiellement basée sur du soja OGM importé, avant d'être abattus dans le Gard, pour l'approvisionnement d'un marché pas forcément local (un quart de la production française de poulets est exportée). L'investissement est colossal pour les deux agriculteurs de Peyrins, près de 2,2 millions d'euros, avec une garantie de revenus toute relative. Aujourd'hui, ce type de poulet (on devrait plutôt parler de « gros poussin ») est payé autour de 0,57 € par l'intégrateur, mais tous les aléas restent bien sûr à la charge des éleveurs : retard dans l'enlèvement des poulets (il faut continuer à les nourrir, et s'ils sont trop gros ils peuvent être déclassés...), arrêt de la production du fait d'un arrêté sécheresse, maladie sur le cheptel.

Une enquête d'utilité publique a été ouverte du 14 février au 16 mars dernier, mais elle ne portait que sur les éventuelles nuisances au voisinage ou les manquements à la réglementation, sujet très technique qui ne laisse aucune possibilité aux riverains d'arrêter le projet par ce biais. À l'initiative des opposantes au projet, nombreux (sur les 255 avis rendus au cours de l'enquête, 223 se sont exprimés contre le projet) et réunis au sein du collectif citoyen Santé Environnement Peyrins, une réunion publique est proposée, mais dont l'organisation est confiée à la Chambre d'agriculture, qui n'est pas vraiment un médiateur impartial. Jean-Pierre Royannez, son président,

assure que les poulets de Peyrins assureront l'autonomie alimentaire locale, mise à mal par la guerre en Ukraine...

Le maire et le conseil municipal de Peyrins, à la majorité, refusent le permis de construire permettant l'extension des bâtiments, estimant qu'ils ne respectent pas le Plan Local d'Urbanisme, et le SAGE «Bas Dauphiné Plaine de Valence» rend lui aussi un avis défavorable. En effet, l'alimentation en eau des poulaillers devrait se faire par un nouveau forage d'une capacité de 8739 m³, provenant de la même nappe phréatique que l'alimentation actuelle (d'une capacité de 2505 m³). Une nouvelle consommation en eau pour un nouveau besoin qui n'existait pas auparavant, donc, alors que le règlement du SAGE spécifie « l'interdiction de nouveaux prélèvements en eaux superficielles et en eaux souterraines dans les bassins Galaure et Drôme des Collines ».

En cas de restriction en eau, ce qui pourrait tout à fait se reproduire dans les prochaines années, la production du poulailler devra être arrêtée. Dans un système où le poids des charges fixes est aussi élevé, on peut légitimement questionner la pertinence économique du modèle... Quant à son impact social, il laisse aussi à désirer, l'agrandissement du poulailler ne permettant la création que de trois emplois à mi-temps... Malgré tous ces éléments défavorables, et une mobilisation citoyenne le 5 juin devant la Préfecture, celle-ci a finalement validé le projet dans un arrêté préfectoral d'autorisation du 6 août dernier, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'association des riverains de Peyrins, en lien avec la FRAPNA, envisage de déposer cet automne un recours pour annuler la décision du Préfet.

La Conf' souhaite aussi faire connaître sa position contre ce projet et les risques qu'il implique (risques sanitaires et économiques pour l'élevage drômois, pour l'environnement,...) et montrer d'autres modèles d'élevage. C'est pourquoi nous proposons d'organiser une réunion publique ! Surveillez les précisions qui seront données prochainement par email dans la newsletter de la Conf'.

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

Conseil de lecture

Le bateau usine - roman de Takiji Kobayashi (1929)

Kobayashi Takiji est une des figures majeures de la littérature prolétarienne de l'entre-deux guerres, prématurément assassiné sous la torture par la police japonaise à l'âge de 33 ans.

Ce roman documentaire directement inspiré de faits réels nous emmène dans la froide mer d'Okhotsk, entre le Japon et l'U.R.S.S., sur un bateau de pêche où le crabe, produit de luxe destiné à l'exportation, est conditionné en boîtes de conserve. Marins et ou-

vriers travaillent dans des conditions inhumaines, à la merci des exactions du représentant de l'entreprise à la tête du bateau-usine. Véritable allégorie du fonctionnement du capitalisme, celui-ci incarne la collusion d'intérêts entre l'État, l'industrie et l'armée, d'une manière qui reste parfaitement actuelle, près de 100 ans après.

MJD



La Kanaky, colonie d'hier et d'aujourd'hui

Sources : Le Monde Diplomatique, Campagnes Solidaires

Vu de France, on peut ne pas se sentir concerné, c'est si loin la Nouvelle-Calédonie, bien plus loin que l'Ukraine et que Gaza !

Où alors on a de la famille là-bas et on s'inquiète pour leur vie et pour leurs biens. Ou alors on balaie le sujet en considérant que la loi française doit s'imposer sur tout le territoire français de la même manière. Je ne suis jamais allé en Nouvelle-Calédonie et je n'y connais personne, ce texte est donc que le regard d'un français de métropole éloigné des problématiques locales, nourri de certaines connaissances historiques et de pincées d'informations plus ou moins partiales que l'on glane dans les médias. Les réactions et contributions des lecteurs sont les bienvenues !

Un territoire à décoloniser

Évidemment la Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire français comme les autres. J'ai appris qu'elle figurait sur la liste des territoires non-autonomes fixée par l'ONU, aux côtés de la Polynésie française, de Gibraltar et du Sahara occidental, entre autres¹. Le site de l'ONU écrit : « *Sont qualifiés de non autonomes, aux termes du chapitre XI de la Charte des Nations Unies², les « territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles mêmes* ». C'est ce qui nous a motivé à placer cet article que vous êtes en train de lire dans la rubrique « International » de La Mauvaise Herbe.

La France est l'état au monde qui a le plus de fuseaux horaires, avec des territoires disséminés aux quatre coins de la planète, héritage de l'immense empire colonial qu'elle a eu jusqu'aux indépendances massives obtenues dans les années 1950-1960. Des décennies ont passé et la France a décidément du mal à assumer son passé colonial. Pour reconnaître les massacres de Sétif en 1945 ou à Madagascar en 1947, la torture durant la guerre d'Algérie ou encore le rôle des tirailleurs dans la libération de la France en 1944, il a fallu des décennies et presque la disparition des derniers témoins. Et la loi reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (loi Taubira) ne date que de 2001, un siècle et demi ans après l'abolition de l'esclavage. Nous sommes en 2024 et la France ne sait plus décoloniser, ou estime ne plus être une puissance coloniale. Il est ancré dans nos esprits que la Nouvelle-Calédonie est un territoire français et on ne peut pas remettre ça en question.

Petit retour historique

C'est sur ordre de Napoléon III, qui souhaitait développer la présence française dans le Pacifique, que la Nouvelle-Calédonie a été occupée à partir de 1853, d'abord pour servir de colonie pénitentiaire. Le peuple kanak, présent depuis plus de 3000 ans, comptait alors une population estimée à 400 000 habitants. En quelques décennies, l'administration pénitentiaire et les colons ont fait main basse sur les



meilleures terres. Les Kanaks ont été enfermés dans des réserves correspondant à moins de 8 % de la superficie de l'île principale. Décimée par les maladies et les guerres, soumise au régime de l'indigénat et au travail forcé chez les colons, exclue de la citoyenneté et de l'école républicaine, la population kanake ne comptait plus que 27 000 individus au début du XXe siècle.

Fort de sa participation à la France Libre, la Nouvelle-Calédonie a obtenu le statut de territoire d'Outre-Mer en 1946. L'indigénat a été aboli et la citoyenneté française reconnue pour tous les habitants. Mais l'inégalité entre les Kanaks et les Français est restée, d'autant que ces derniers possédaient les meilleures terres et tenaient les rênes de l'économie du nickel. De violents soulèvements ont eu lieu dans les années 1980. À cette époque, la lutte indépendantiste s'est structurée autour du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanake et Socialiste), avec deux symboles : un drapeau et la revendication du nom « Kanaky ». En face, le parti loyaliste était le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR). Des discussions ont abouti aux accords de Matignon (1988) qui ont entamé un « rééquilibrage » en faveur de la population kanake. A suivi l'accord de Nouméa (1998), dans lequel le mot « décolonisation » est utilisé.

La situation actuelle découle de ces accords

On a alors créé une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie » : peuvent voter aux élections locales tous les citoyens français installés en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1998 et justifiant de dix années de résidence, ainsi que leurs descendants. Les indépendantistes ont accepté que les descendants de colons et de bagnards, considérés comme des victimes de l'histoire, soient calédoniens. Trois référendums d'auto-détermination successifs ont eu lieu. Les deux premiers ont vu le « non » à l'indépendance l'emporter, à une faible majorité.

Le dernier référendum a été fixé le 12 décembre 2021 par le gouvernement français alors que les indépendantistes sou-

haitaient le repousser, en raison notamment de l'épidémie de covid-19 qui a fortement touché la communauté kanake, rendant la campagne électorale quasi impossible. Boycotté par les indépendantistes, le scrutin a abouti à un score sans appel : le « non » à l'indépendance l'a donc emporté avec près de 97 % des suffrages exprimés, mais avec un taux d'abstention de 56 %.

C'est une victoire pour Emmanuel Macron qui a multiplié les choix partisans en faveur du camp loyaliste depuis son accession au pouvoir, ceci après 30 ans de relative impartialité de l'État français. Une des leaders de ce camp, Sonia Backès, a d'ailleurs été secrétaire d'État à la citoyenneté dans le gouvernement d'Élisabeth Borne. Les intérêts géopolitiques de la France dans le Pacifique, face à une présence grandissante de la Chine, impose de passer en force. Mais comme le dit Dominique Fochi, secrétaire général de l'Union calédonienne : « *Comment peut-on valider un référendum où le peuple colonisé ne participe pas ?* »

Le dégel du corps électoral

Actant cette décolonisation d'un genre nouveau, où est réaffirmé le lien indissoluble entre la Nouvelle-Calédonie et la France, le gouvernement français a déposé en janvier 2024 un projet de loi visant à inclure 42 000 nouveaux citoyens dans le corps électoral servant aux élections locales calédoniennes. Or cela conduirait la population autochtone à devenir minoritaire et incapable de décider de l'avenir de son territoire. Cela irait encore une fois à l'encontre de la charte des Nations Unies. Cette mesure a été considérée comme un moyen de transformer la Nouvelle-Calédonie en colonie de peuplement. Depuis plusieurs décennies, la population non kanake est en forte augmentation, qu'il s'agisse de Français de métropole ou d'Asiatiques du sud-est. Il est évident que, si la Nouvelle-Calédonie avait accédé à l'indépendance il y a plusieurs décennies, l'immigration n'aurait pas été aussi importante et n'aurait pas autant déséquilibré la répartition démographique entre Kanaks et non Kanaks. Et la question actuelle du corps électoral ne se poserait pas.

Le 13 mai, le jour-même où ce projet de loi arrivait à l'Assemblée nationale, des émeutes se sont déclenchées. Vous avez tous vu ces images de barrages routiers, de violents pillages, d'incendies d'entreprises et de bâtiments publics. On compte plus de dix morts. Aux émeutiers, l'état a répondu par la force : assignations à résidence, état d'urgence, couvre-feu (toujours en vigueur à l'heure où j'écris ces lignes) et même interdiction de TikTok, comme dans une dictature. Sans compter le transfèrement en métropole, à 17 000 km de chez eux, de 7 responsables politiques et syndicaux de la CCAT (Cellule de Coordination des Actions de Terrain). Et Macron a cru bon de venir sur place pour tenter de régler, en 48 heures, les conséquences funestes de ses décisions. Finalement, il a suspendu le projet de loi le 12 juin, ayant d'autres enjeux politiques et olympiques plus importants dans l'immédiat.

Mais les tensions demeurent

On peut comprendre les caldoches, descendants des colons, qui ont érigé leurs propres barrages et organisé des milices

pour défendre leurs propriétés. Hélas leur statut même doit leur faire assumer la colonisation du territoire par leurs ancêtres. S'ils sont là aujourd'hui et s'ils ont cette supériorité financière, économique, culturelle, c'est qu'ils sont descendants de colons. Et perpétuer les privilèges coloniaux dont ils sont les héritiers et les bénéficiaires, c'est persister dans une minoration du peuple kanak.

Le haut de l'échelle sociale n'a jamais cessé d'être blanc et européen, le bas kanak et océanien. Fruit de l'histoire coloniale, 80% de l'économie est contrôlée par 10 grandes familles. De nombreuses multinationales sont implantées sans que la population profite des retombées fiscales. La population kanake connaît un taux de chômage plus important, beaucoup de jeunes ont des difficultés scolaires en raison de programmes inadaptés car trop collés à ceux de l'hexagone. L'agriculture vivrière, la pêche et la chasse traditionnelles, ne sont pas subventionnées car elles n'entrent pas dans les normes européennes.

Ces inégalités s'observent aussi dans l'espace, entre les provinces Nord et des îles Loyauté, dirigées par les indépendantistes et peuplées très majoritairement de Kanaks, et la province Sud, fief loyaliste autour de Nouméa (où les 3/4 de la population n'est pas kanake). Les Kanaks de Nouméa sont majoritairement des ouvriers, des employés, des techniciens, qui ne côtoient guère les quartiers riches peuplés de blancs.

Alors peut-on encore rêver d'un « destin commun » à ces différentes communautés ? Et peut-on encore espérer, dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une indépendance de la Kanaky en partenariat avec la France ? Les Kanaks sont des Mélanésiens et l'envie de construire un pays indépendant ancré dans le Pacifique pourrait faire bouger les lignes, si l'État français desserre son étou.

Erwan Le Texier, paysan à Félines-sur-Rimandoule

1 - Pourquoi les départements français d'outre-mer n'y figurent-ils pas ? Sûrement parce qu'ils ne sont plus peuplés de populations autochtones mais de descendants de colons ou d'esclaves... Quoique pour Mayotte, le doute subsiste.

2 - Charte des Nations Unies, chapitre XI : « Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte et, à cette fin :

a. d'assurer, en respectant la culture des populations en question, leur progrès politique, économique et social, ainsi que le développement de leur instruction, de les traiter avec équité et de les protéger contre les abus ;
b. de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement... »

Petites annonces

ASSOCIATION / INSTALLATION / TRANSMISSION

CHERCHE ASSOCIÉ·ES / PORTEUR·EUSES DE PROJET

Ferme à Chabeuil (26) : 50 hectares, irrigable, plat cherche porteurs de projet. Contact : Rémi Colombet remicolombet@yahoo.fr, 06 81 90 29 47

CHERCHE FERME À REPRENDRE

À la recherche d'une ferme à transmettre ou de terres agricoles avec bâtiments (achat, location, location communale...). Projet : En fonction du lieu et de l'emplacement des terres et du bâti :

- Polyculture élevage ovin allaitant, vente directe
- Polyculture élevage ovin laitier / transformation fromagère, vente directe

Volonté d'être autonome en fourrage et en céréales. Nous souhaiterions nous associer et sommes ouverts aux projets de diversification (ex : pain, maraîchage...)

Secteur recherché : zone de moyenne montagne (650-1000m) d'altitude.

Yan Jeannot (31 ans) et Mathilde Zins (32 ans), vivant dans les Hautes Alpes (05) près de Veynes. Tous deux originaires du milieu rural, nous sommes salariés agricoles (bergers) depuis 10 et 5 ans en PACA. Nous possédons tous les deux la capacité agricole (diplôme niveau IV et plus). Nous sommes attachés au pastoralisme, à l'entretien et la valorisation de nos paysages. Contacts : 06 74 03 48 89 / 06 44 12 60 97

CHERCHE FERME

Je m'appelle Bryan, j'ai amorcé ma reconversion professionnelle en 2021 afin de devenir maraîcher bio. Mon projet consiste à m'installer individuellement comme maraîcher bio sur petite surface et à commercialiser en vente directe ma production (cultures diversifiées comprenant 30 à 40 variétés de légumes sur l'année). Mon ambition à travers cette reconversion est de produire des produits bons pour la santé, selon des modes de production durables, et de les commercialiser localement, en direct. J'ai obtenu mon BPREA en juin 2022 et travaille depuis cette date comme ouvrier agricole dans diverses exploitations maraîchères pour parfaire mon expérience. Je travaille actuellement chez un maraîcher bio installé à Montélimar et ai amorcé mon parcours à l'installation avec la Chambre d'agriculture de la Drôme (PPP).

Ma conjointe et moi-même nous établissons dans la Drôme pour la création de ce projet professionnel que je porte et nous cherchons donc notre logement avec l'exploitation. Je considère par ailleurs qu'habiter sur place est plus pratique et plus sécurisant vis-à-vis des cultures et du matériel. Dans ce contexte, je recherche 8000 m² à 1ha de terrain agricole attenant à une habitation.

La création ou la reprise d'une exploitation existante sont envisageables. Dans le cas d'une reprise, je peux envisager de passer par le processus de conversion en AB si l'exploitation précédente ne l'était pas déjà. L'activité sera très peu mécanisée, aussi un terrain peu pentu est préférable. L'accès à une source d'eau, un captage ou un réseau d'eau agricole est impératif pour la culture des légumes. Contact : bryancorbion@hotmail.com

CHERCHE ASSOCIÉ·ES POUR REPRISE DE FERME FAMILIALE

Je m'appelle Lena, je suis à la recherche de personnes ayant envie de reprendre à plusieurs la ferme familiale, avec une base d'élevage de chèvres, mais aussi d'autres choses !

Aujourd'hui : la ferme se trouve à Vachères-en-Quint, à 12 km de Die, dans une région dynamique d'un point de vue social, culturel et agricole. Plus d'info via ce lien : <https://tinyurl.com/cdz5cj5x>

EMPLOI / STAGE

OFFRE D'EMPLOI

À partir de septembre, Service de Remplacement de Bourdeaux (26), spécialisé en élevages caprins laitiers et caprins fromagers recherche pour compléter son équipe un·e salarié·e motivé·e, autonome et rigoureux·se pour assurer des missions chez nos adhérents lors de leurs absences.

Expérience en fromagerie souhaitée. La conduite de tracteur serait un plus. Permis B indispensable.

Poste à pourvoir : CDD temps plein ou ¾ temps pour remplacement salariée en arrêt maladie. Évolution possible en CDI. Rémunération : Palier 4, coeff 31 évolutif selon compétences - Frais de déplacement : secteur Crest-Bourdeaux-Nyons. Convention Collective Agricole de la Drome

Contact : remplacementbourdeaux@gmail.com

ANIMAUX / MATÉRIEL

COLONIES D'ABEILLES À VENDRE

AV 60 colonies d'abeilles AB sur 8 cadres Dadant, avec reines 2023, cause diminution de cheptel. Génétique diversifiée : dominance Carnica-Buck. Traitement varroa effectué. À partir de 5 : 130 € HT l'unité. Par 20 : 120 € HT l'unité. Possibilité d'acheter quelques caisses avec, si besoin. Disponibles courant août, dans un rayon de 45 minutes autour de Crest (26). Aides FranceAgri-Mer possibles (sous réserve d'éligibilité). Pour plus d'infos : Nicolas Dallet - 06 72 10 53 15

HOMÉOPATHIE EN ÉLEVAGE

«Coups de pouce homéopathiques» pour vos animaux d'élevage. Ce service téléphonique gratuit est proposé par l'Association «Homéopathie à la ferme», tous les lundis matins de 9h à 12h (hors jours fériés). Un éleveur de l'association se tient à votre disposition au 07 63 11 58 20.

AUTRES

CHERCHE PRODUCTEURS POUR MARCHÉ D'Aoustes-SUR-SYE

Suite aux réunions publiques qui ont eu lieu fin 2022 à Aoustes-sur-Sye sur la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tout le monde, une réflexion est en cours sur l'amélioration du marché actuel de notre village. Nous avançons vers le principe d'un marché accessible à toutes les bourses et assurant une rémunération juste aux forains et foraines. Ce marché nouvelle formule démarrera à priori au printemps 2025.

Après avoir fait une enquête auprès des foyers d'Aoustes et alentours, nous avons à cœur de consulter des producteurs alimentaires locaux ou des revendeurs pour connaître leur intérêt à rejoindre notre dynamique. Les Aoustois aimeraient avoir un marché avec des produits locaux et de qualité, qui aurait de préférence lieu le dimanche matin (mais sont ouverts à d'autres jours également). Notre volonté est d'avoir un marché plus étoffé, qui se situera au cœur de notre nouvelle place rénovée au centre du village.

Répondez au questionnaire «Souhaiteriez-vous avoir un stand au nouveau marché d'Aoustes-sur-Sye ?» ici :

<https://tinyurl.com/tf6xeahb>

Agenda

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

- > Formation « **Mener Campagne** », mardi 8 octobre à Crest, pour celles et ceux qui veulent s'impliquer dans la campagne de la Conf' Drôme aux élections Chambre ! Sur inscription au 06 56 68 88 17.
- > Rencontre publique avec Bertille Darragon, autrice de l'essai "Jardiner dans les ruines". Jeudi 31 octobre à 18h30 à l'Usine Vivante à Crest.

ADEAR DROME

Contact : Pauline 07 82 39 28 05 / Nicolas 07 68 88 96 16
contact@adeardrome.fr

- > Formation Mûrir son projet paysan : les 19 et 26 septembre.
- > Formation Chiffrer son projet d'installation agricole : les 27 septembre, 18 octobre et 8 novembre.
- > Formation S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC : les 1er et 2 octobre.
- > Formation Je dépose ma demande de DJA en autonomie : les 14 et 24 octobre.
- > Formation-action Ensemble préparons notre projet d'association : les 14, 21 et 28 novembre.
- > Formation Je fais le point sur mon installation : le 12 décembre.
- > Formation Anticiper la transmission de ma ferme : 4 jours à préciser, de janvier à mars 2025.
- > Formation Connaissance, valorisation et transformation de la laine : 7 jours à préciser de janvier à novembre 2025.

COMITÉ D'ACTION JURIDIQUE

Permanence du CAJ, le 1^{er} octobre à Crest, sur rendez-vous au 04 75 25 10 50.



ADHÉSION 2024

À LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE LA DRÔME
L'adhésion est individuelle, merci de remplir une fiche par personne
L'abonnement à « La Mauvaise Herbe » est inclus dans l'adhésion

Nom	
Prénom	
Raison sociale	
Adresse	
Tel fixe et mobile	
Mail	
Productions	
Année d'installation	

J'adhère à la Confédération paysanne (abonnement journal inclus)	Tarif de base	Petits revenus : prix libre
☐ Actif, active	100 €	 €
☐ Cotisant-e solidaire	45 €	 €
☐ Retraité-e	45 €	 €
☐ Je m'abonne au journal « La Mauvaise Herbe » (pour les non adhérents)	15 €	
☐ Je soutiens la Conf' par un don sans adhérer	Prix libre	
☐ J'adhère à l'ADEAR 26 (chèque à l'ordre de l'ADEAR 26)	40 €	
☐ J'adhère au Comité d'Action Juridique (chèque à l'ordre du CAJ 26)	40 €	

☐ Je souhaite recevoir 1 reçu par courrier **OU** ☐ Je souhaite recevoir 1 reçu par mail

Pour information, votre cotisation à la Confédération paysanne est une charge affectable à l'exploitation.

Date :/...../.....

Signature :

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à :
Confédération paysanne de la Drôme
C/o Usine Vivante – 24 av Adrien Fayolle - 26400 CREST

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne de la Drôme lui permettant de gérer votre adhésion. Le traitement de vos données a pour objectif de : Traiter votre demande d'adhésion ; Déterminer le montant de votre cotisation ; Vous communiquer des informations sur les activités de notre syndicat. Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Confédération paysanne de la Drôme : C/o Usine Vivante – 24 av A Fayolle– 26400 CREST.

Portrait paysan

Clélia et Vincent à la Bégude-de-Mazenc

Le portrait paysan de ce numéro met en avant une paysanne récemment installée et un paysan en préparation pour la retraite. Clélia et Vincent organisent tout en douceur une transmission heureuse.

En cette fin d'août me voilà à la ferme « La Grenouille » aux abords du Vermenton (petite rivière), surplombant la vallée de la Valdaine. Clélia finit consciencieusement une ramasse de légumes, pour permettre le départ en congés d'été d'une salariée (3,5 ETP à la ferme). Je lui demande : « Ici, ce sont donc des planches permanentes ? »

– Clélia : « Oui et non ! Elles fonctionnent comme des planches permanentes, mais nous n'avons pas le matériel adapté. Le triptyque de l'Atelier Paysan ». On voit qu'elle sait de quoi elle parle ! Et pour notre connaissance à tous-tes le fameux triptyque se compose d'une butteuse à planche, d'un cultibutte, et d'un vibroplanche.

Vincent Delmas s'est installé en 1986, Clélia Chateaux en 2024. Vincent me précise qu'au moment de son installation « personne ne voulait de ces terres en pentes et sans irrigation. Et deux mois après avoir mis en place un puits, j'apprends que nous serons reliés au réseau ! »

Aujourd'hui la ferme se compose de 30 hectares, dont 20 hectares de bois et landes pâturés et 7 hectares de prairies fauchables. Avec du maraîchage diversifié sur 1 hectare en partie sous tunnels froids (3200 m² de serres), l'élevage de brebis (pour la viande) 100% en extérieur et nourries à l'herbe, de l'arboriculture en haies fruitières et un verger de figuiers. « Maraîchage, arbo et élevage, les trois ateliers sont liés et indispensables les uns aux autres ». Les brebis boulochent les arbres et haies, ce qui les dynamise tout en ayant un effet anti-parasitaire pour les animaux et leur déjections servent de fertilisant pour les légumes. « Et puis on stocke du carbone aussi, nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique ». L'agroforesterie tourne ici à

Portrait Paysan

plein régime et nous rappelle le système des fermes herbagères¹.

– Vincent : « *Nous avons une certaine autonomie au niveau de la fertilisation, et la présence du troupeau permet un désherbage du verger de figuiers en seulement deux passages par an !* »

– Clélia : *Bien sûr d'autres végétaux se font grignoter aussi, et nous avons volontairement fait pâturer la ciboulette pour une belle première repousse à récolter ».*

– Vincent : « *enfin le troupeau lutte contre les incendies, en débroussaillant ».*

A la ferme La Grenouille, nous sommes en présence d'arbres, avant tout des fruitiers, ici les paysans valorisent d'abord l'écosystème, et non l'argent en premier.

La ferme est en commercialisation directe et collective, « *au lieu de la concurrence, de la coopération* » dit Vincent, qui en 2005 sème une graine pour la création du point de vente collectif (PVC) « Au Plus Pré », magasin paysan à La Laupie. Vous pouvez trouver leur produits sur les marchés de Crest et de Dieulefit, où les paysans ont aussi un stand collectif.

– Vincent : « *les PVC ce sont des débouchés et des revenus, avec un prix abordable pour les consommateurs, car il n'y a pas d'intermédiaires. En plus nous sommes en lien avec les autres agriculteurs.* »

– LMH : Mais au fait, comment vous êtes-vous connus ?

– Clélia : « *j'ai fait un apprentissage, BTS en production horticole et une licence Bio, ici à la ferme en 2015, de toutes les lettres de motivation envoyées partout dans la Drôme, le seul à avoir répondu, c'est Vincent, puis en 2021 il m'a proposé de venir.* »

– « *C'est une intello* », rigole Vincent, « *et aujourd'hui nous sommes en échange et partage, de connaissances réciproques et mutuelles.* »

– Clélia : « *Nous sommes en association courte ou en transmission longue. Il n'y a pas de dates de départ ! Nous sommes en tuilage et prenons notre temps. Je me sens en sécurité. J'apprends techniquement et humainement. Pour Vincent c'est aussi moins stressant, avec moins de charge mentale, à travers une répartition des tâches et des ateliers, ainsi que des responsabilités.* »

– LMH : L'engagement de Vincent auprès de la Conf' est connu de tous-tes, est-ce que cela était un frein pour toi ?

– Clélia : « *Cela est essentiel. J'aime que ma ferme soit politique. Vincent est engagé et ça me plaît. Je n'ai pas le temps avec l'installation..., donc je réduis mon militantisme. Mais je suis contente parce que lui milite pour nous tous et nous toutes !* »

– Vincent : « *Ça fait partie des nos engagements de faire comprendre aux autres qu'il y a des enjeux politiques. Si Clélia n'avait pas été engagée, je l'aurais sensibilisée petit à petit.* »

– Clélia : « *Durant mon apprentissage il m'a déjà sensibilisée !* »

– Vincent : « *J'étais engagé au secrétariat national, et le fait d'avoir quelqu'un à la ferme c'était très bien.* »

– Clélia : « *Il y avait de la place à prendre puisqu'il n'était pas là. Il m'a dit : « vas-y démerde toi » et je me suis bien débrouillée. J'ai pu prendre ma place. » [...] « je ne suis pas*



dans l'attente qu'il s'en aille. Je reprends quand lui décide-ra d'arrêter. Bosser ensemble c'est la base. Nous sommes en échéance longue. Je suis dans l'agriculture depuis 2012 j'en ai vu des trucs qui ne marchent pas. Au début, je ne me sentais pas légitime à gérer la ferme et pourtant c'est le projet. Aujourd'hui ça va ! En commercialisation il y a encore quelques trous... Puis il y a l'entretien du matériel, du bâti, la mécanique, la soudure,... aujourd'hui grâce à l'Atelier Paysan je me sens plus légitime ! » Au sein de ces divers ateliers, ici aussi l'apprentissage reste mutuel.

– Vincent : « *Quand je me suis installé à la ferme, où une famille vivait depuis 100 ans sur place, moi aussi j'ai eu un temps avant de me sentir légitime.* »

Et ils ont encore des ateliers à mettre en place. « *Notre nouveau projet à deux est de créer une réserve d'eau (destinée à l'arrosage), une mare pour la biodiversité, la récupération de l'eau de pluie des serres, des nouvelles préparations de plantes en test pour encore moins de phytos !* » « *Et en commercialisation, nous sommes en train de passer les stands des marchés en SCOP.* »

Cette transmission / installation reprend plutôt un parcours classique pour Clélia, avec 6 mois de salariat, puis un stage à l'Atelier Paysan de 3 mois et enfin un an de stage STIT. Voilà un projet agricole pas du tout improvisé ! D'ailleurs elle souhaite dans le futur, ouvrir la ferme à l'association...

Propos recueillis par Vasco, paysan à Manas

1 - M. LHERM, Inrae : Ces systèmes utilisent des couverts herbacés qui « ont une efficacité reconnue comme filtre des pollutions (pesticides, nitrates), aide à la conservation des sols (couvert pérenne), à la biodiversité et au paysage (haie, parcellaire en mosaïque) et maintenant à la séquestration de carbone ».